

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 avril 2019

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 26/03/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN*

Présents : 7

**Présents :** José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON

Votants: 7

Pour: 7

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Jean-Paul BOUFFIER, Michel GENEVRIER, Michel PHILIP

Abstentions: 0

**Absents:** Guy ALBRAND

**Secrétaire de séance:** Annabelle TAIX

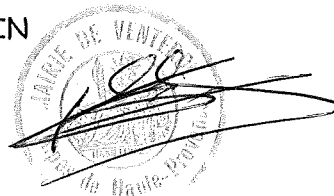
### Objet: Renouvellement de conventions avec la commune de Piégut. - DE\_2019\_018

Le Maire rappelle au conseil municipal que deux conventions a été signées avec la commune de Piégut pour le remboursement du salaire et des charges de l'accompagnatrice du car scolaire, ainsi que du remplaçant du chauffeur en cas d'absence de ce dernier, il propose de renouveler ces conventions pour l'année 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler les conventions de l'accompagnatrice du car et du remplaçant du chauffeur pour l'année 2018/2019.
- DECIDE que le remboursement sera demandé en juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2019
004-210402343-20190404-DE_2019_018-DE